

Compte rendu de la CAP Locale n°3 du 6 juillet 2012

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence de Monsieur Benoît Leclerc, Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

Cette CAPL avait pour ordre du jour unique le mouvement local de catégorie C (Filière Gestion Publique) au 1^{er} septembre 2012.

Les mouvements de mutation:

Document non disponible !

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la secrétaire départementale FO-DGFIP02 ou demander à recevoir les informations par courriel.

Un formulaire est disponible sur le site FO-DGFIP02 à l'adresse suivante :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/002/> - rubrique « Nous contacter »

Obligation faite aux organisations syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social ».

Les élus FO-DGFIP ont voté contre ce mouvement qui, en dépit de l'arrivée de nouveaux collègues, ne permet aucune mutation à l'intérieur du département !

Les suppressions massives d'emplois, essentiellement en catégorie C au cours de ces dernières années, constituent une véritable saignée dans les effectifs de la DDFiP de l'Aisne, ce qui n'est pas sans conséquences négatives sur les conditions de travail, sur les mutations et sur les règles de gestion !

Rappelons que FO-DGFIP :

- *dénonce cette politique drastique qui place les agents dans une logique inacceptable de variable d'ajustement*
- *revendique l'arrêt pur et simple des suppressions d'emploi à la DGFIP.*

Vos représentants en CAPL :
Sylvie Aviègne